

**Le Conseil municipal de ST-SYLVESTRE-PRAGOULIN
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie
le 26 janvier 2012 à 20 H 00**

*PRESENTS : JOURDAN C., COURTADON J., FINCK M., MANILLERE B., LAPLACE R, GUY C., MARIDET A,
ROUMIER S, POTIGNAT J, BECOUSE G, DRAVERS D.*

ABSENT : BRUN J.B.

Assainissement

Comme évoqué lors de la réunion du 01 décembre 2011, le contrat liant la commune à l'entreprise SAUNIER ASSOCIES pour la maîtrise d'œuvre des travaux de mise aux normes de la station d'épuration des Caires doit être modifié. En effet, l'avancée des études a amené au choix de la solution de transfert des eaux usées vers la station d'épuration de Saint-Yorre, un nouvel avant-projet et un nouveau dossier Loi sur l'Eau doivent donc être élaborés d'où la rédaction d'un avenant n° 4 au marché initial qui, compte-tenu à la fois de la baisse du montant des travaux et du coût des nouvelles prestations, ne modifie pas le montant initial des honoraires du cabinet Saunier & Associés qui restent inchangés à 84 818.88 € TTC.

D'autre part, ce choix technique offre la possibilité de résoudre les rejets non conformes de la station d'épuration des Graviers qui est obsolète. En effet, dans le cas du transfert des eaux usées du secteur des Caires vers la station d'épuration de St Yorre, les eaux usées des Graviers pourront être raccordées sur la même conduite moyennant certains aménagements. En conséquence et sachant que la commune souhaite traiter l'ensemble de ces travaux en un même programme, il est confié au bureau d'études Saunier et Associes un marché complémentaire de maîtrise d'œuvre portant sur le secteur des Graviers pour un montant de 41 822.92 € TTC.

**Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Autorise Madame le Maire à signer l'avenant n° 4 au marché initial du 27 Avril 2004 de maîtrise
d'œuvre relative au remplacement de la station d'épuration des Caires ainsi que le marché
complémentaire concernant les travaux portant sur le secteur des Graviers entre la Commune de
SAINT SYLVESTRE PRAGOULIN et SAUNIER et ASSOCIES – Agence de Clermont-Ferrand – 9 Avenue
Léonard de Vinci – La Pardieu – 63063 CLERMONT FERRAND CEDEX 1**

Achat de matériel

Le 03 mars 2011, le Conseil avait décidé par délibération d'acquérir un défibrillateur. Celui-ci ayant été livré, le Conseil réfléchit à son implantation : à l'intérieur d'une salle commune, à l'intérieur de la mairie, à l'extérieur en un lieu stratégique. Le Conseil décide de l'installer à l'extérieur, dans un endroit où il sera à la portée du plus grand nombre, accessible en soirée et les jours de fermeture de la mairie. Madame Le Maire évoque la possibilité d'une formation à son utilisation. Le Conseil adhère à cette proposition à l'unanimité.

Demandes de subvention

Madame Le Maire fait état de la réception de deux courriers de demande de subvention, l'une de l'Association **Femmes élues du Puy-de-Dôme**, l'autre de la **fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles du Puy-de-Dôme**.

Le Conseil décide de ne pas donner suite à ces demandes.

Courrier d'administrés

Madame le Maire donne lecture à l'assemblée d'un premier courrier concernant le classement d'un terrain, actuellement en zone agricole, en terrain à bâtir. Cette demande ne pouvant être évoquée que dans le cadre d'une modification du PLU, sera conservée dans l'attente d'une éventuelle modification.

Le second courrier attire l'attention du Conseil sur la dangerosité d'une route en traversée de lieu-dit. Le Conseil est conscient des difficultés à faire respecter les limitations de vitesse en agglomération, les ralentisseurs souhaités par ce riverain, nouvellement arrivé sur la commune, ne constituent pas la panacée, causant souvent des nuisances sonores telles que les riverains eux-mêmes en demandent très vite l'enlèvement. Les travaux liés au contournement sud-ouest de Vichy allant fortement impacter cette zone, il semble opportun au Conseil de prendre le temps de la réflexion.

Demande de stationnement d'un taxi :

Un habitant de la commune souhaite obtenir une autorisation de stationner son taxi à son domicile. Après avis du Conseil, madame Le Maire charge le secrétaire de mairie d'étudier la faisabilité du projet.

Tour des commissions

- Suite à la tournée des éclairages publics effectuée en fin d'année 2011, une nouvelle réunion de la commission est programmée le jeudi 02 février pour étudier les constatations faites et en tirer les conséquences.
- Le préparateur d'eau chaude de l'école maternelle doit être changé, un devis a été demandé par le secrétaire.
- Un message de la Caisse Primaire d'Allocations familiales présente le lancement d'une expérimentation pour la mise en œuvre de projets élaborés par des adolescents de 11 à 17 ans. Il s'agit de l'attribution d'une aide financière à des projets individuels ou collectifs conçus par des groupes de jeunes. Il ne vise pas à soutenir directement les réseaux associatifs ou les structures dans leurs actions à l'égard des jeunes, la prise de responsabilité des jeunes dans le montage et la conduite du projet devant être directe.
Le message sera relayé par les associations et le site internet de la commune.
- Madame Finck rappelle la possibilité d'une subvention pour des projets visant à l'amélioration de l'aménagement de l'accueil péri-scolaire.
- La fermeture de la déchèterie de Randan est évoquée. Le président du SBA a promis l'aménagement d'un dispositif provisoire visant à l'amélioration de la sécurité pour permettre la réouverture prochaine du site.
- Les devis attendus en vue de la rénovation des toilettes du stade de football et du terrain de pétanque ne sont pas encore tous parvenus en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 30